

QUELLES BRIQUES DE LAIT CHOISIR POUR SOUTENIR AU MIEUX NOS PRODUCTEURS LAITIERS ?

Les coûts de production ne sont pas un critère déterminant pour fixer le prix d'achat du lait et cette manière de fonctionner ne permet pas aux producteurs de vivre dignement des fruits de leur travail...¹ Comment en sommes-nous arrivés là ? Quels sont les comportements que nous, consommateurs, pouvons adopter pour ne pas encourager ce système destructeur des petites exploitations familiales. Comment soutenir nos producteurs ? Nous souhaitons acheter du lait qui leur assure un juste prix : comment comprendre des initiatives récentes allant en sens divers, voire contradictoires ?

Une politique agricole commune qui se libéralise toujours plus...

Pour bien comprendre la crise actuelle, un détour par la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne (UE) devient indispensable. En 1962, la PAC est créée afin de remplir différents objectifs : accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Initialement, la politique européenne concernant le lait était caractérisée par :

- une **politique de soutien des prix** intérieurs européens (à des niveaux supérieurs à ceux des marchés internationaux) ;
- un **contrôle des importations** (pour les denrées où il existe une production européenne) protégeant le marché intérieur des effets néfastes de la concurrence internationale ;
- une **garantie illimitée d'achats** des produits en surplus sur le marché intérieur (achat, stockage et exportation des surplus).

Cette politique européenne de soutien des prix a donc assuré, durant des années, un niveau relativement stable du prix du lait. Toutefois, stocker les excédents de la production laitière coûtait beaucoup d'argent à l'UE! C'est pourquoi, dès 1984, la production excédentaire a été endiguée par l'apparition des **quotas**. Ce mécanisme de limitation de la production (toujours d'actualité) consiste à sanctionner financièrement, pour une période de 12 mois, toute quantité de lait collectée au-delà d'une quantité attribuée à chaque Etat-membre.

¹ DEBOIS, M., *A qui profite la crise du lait ?*, Les Analyses de l'ACRF, 2010/12

Quelques années plus tard, en 1992, la PAC a connu un revirement drastique de sa politique en dissociant finalement prix et revenus. En effet, les objectifs de cette réforme étaient multiples : maîtriser le budget européen, respecter les accords commerciaux mondiaux et **renforcer la compétitivité de l'agriculture européenne au niveau mondial**. Pour ce faire, moins d'argent est versé aux agriculteurs (dans le but de se rapprocher des prix mondiaux) en leur proposant néanmoins des aides compensatoires. Ce qui revient à dire que se met en œuvre une diminution des prix de soutien mais un accroissement des aides directes (primes) destinées à compenser cette baisse².

Concrètement, depuis 2006, l'ADL (Aide Directe Laitière) est de 0.035 euro par litre de lait produit. Pour rappel, en juin 2009, le litre de lait était vendu aux laiteries à 0.18 euro... L'aide européenne ne permettait donc même pas aux agriculteurs de couvrir leurs coûts de production (+/- 0.33 euro par litre). Et puis, il ne semble pas nécessaire d'ajouter que les agriculteurs préféreraient mille fois vivre dignement de leur production en recevant des prix justes et rémunérateurs plutôt que de dépendre de primes européennes « humiliantes » !

Pire encore, la PAC a décidé qu'en 2015, le régime des quotas serait abandonné. Cette décision encourage un nouveau déséquilibre entre l'offre et la demande puisque les agriculteurs pourront produire autant de litres de lait qu'ils le souhaitent. Or, rappelons-nous qu'une offre trop abondante est synonyme d'une baisse des prix... La situation des agriculteurs risque donc d'empirer au cours des années à venir³... A l'heure où une révision de la PAC est discutée et négociée, il semble grand temps de faire entendre nos attentes et notre point de vue sur la propagation de ce modèle néolibéral dominant et destructeur dans tous les secteurs.

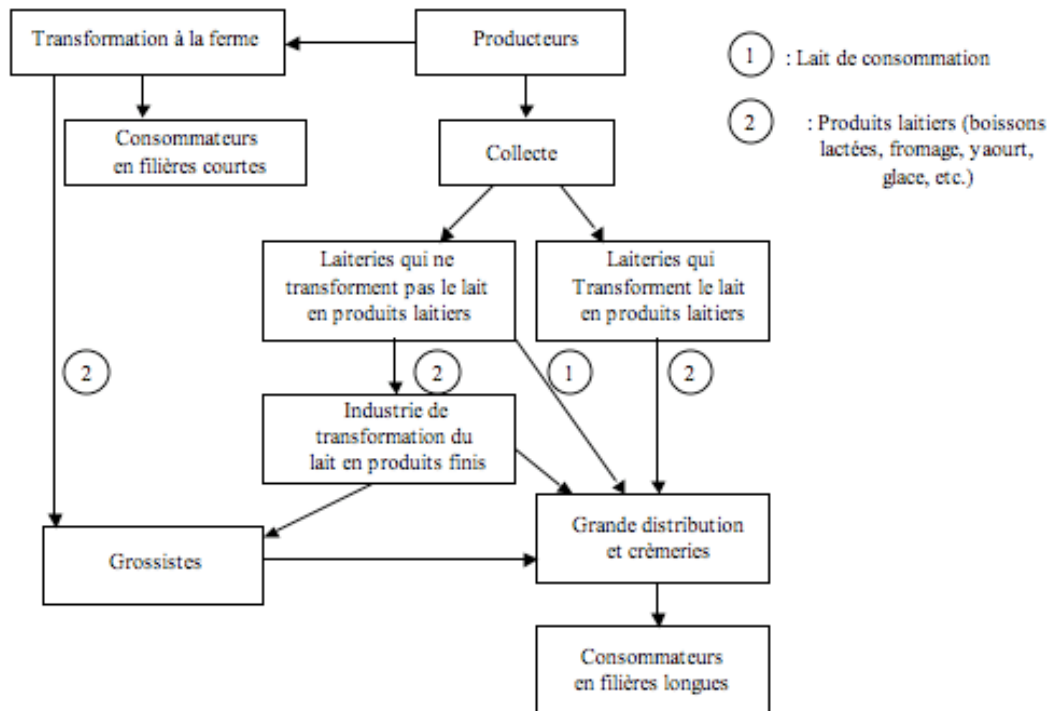
Que pouvons-nous faire ? Vers une consommation responsable...

Si on analyse la chaîne d'approvisionnement belge du lait, nous pouvons nous rendre compte que beaucoup d'intermédiaires peuvent exister entre le producteur et le consommateur. Le tableau suivant permet de mieux comprendre.

² Pour en savoir plus sur l'évolution de la PAC, consulter notamment l'étude ACRF « Quand rural ne veut plus dire agricole », pp. 20-27.

³ Pour amorcer le changement, les experts de la PAC ont décidé d'octroyer 1 % de plus de production à chaque Etat membre d'ici 2015.

Schéma simplifié de la chaîne d'approvisionnement belge du lait et des produits laitiers.
 (Source : Oxfam-Magasins du monde, à partir d'informations de la FLPLW – Filière Lait et Produits Laitiers Wallonne)



Dans la majorité des cas, les producteurs fournissent leur lait aux laiteries, qui après traitement le livrent aux distributeurs. Si la grande distribution⁴ fait pression pour baisser le prix d'achat du lait aux laiteries, ces dernières devront inévitablement répercuter cette baisse à l'échelle des producteurs qui eux n'ont d'autre choix (à part fermer boutique) que d'accepter... Cette baisse des prix, il ne faut pas croire que la grande distribution l'a demandée dans l'intérêt des consommateurs... ! En effet, quel est le consommateur qui a vu ses frais de lait diminuer quand cette denrée alimentaire était achetée au prix le plus bas chez le producteur ? Aucun.

Cette situation n'est plus acceptable. Des alternatives existent aussi à l'échelle des consommateurs. En effet, chaque achat que nous effectuons peut être assimilé à un choix politique. La question est donc de savoir quel modèle économique, politique, social et environnemental nous voulons encourager.

Si nous désirons rémunérer le travail des agriculteurs à leur juste prix, voici une proposition concrète : privilégier la filière courte ! En effet, nous serons certains d'avoir éliminé un maximum d'intermédiaires entre consommateur et producteur. Ce dernier sera donc le premier bénéficiaire de votre achat. Stéphane Parmentier affirme également que dans cette filière « *les relations se veulent équitables entre les acteurs (...). Elles sont faites de confiance, de respect mutuel et de convivialité. De plus, les produits consommés sont dans leur grande majorité locaux* »⁵. Enfin, en achetant en circuit court, nous valorisons la production paysanne plutôt que celle issue de l'agriculture industrielle.

⁴ Pour mieux comprendre le pouvoir d'influence de la grande distribution, lire l'analyse *A qui profite la crise du lait*.

⁵ PARMENTIER, S., *Une agriculture... sans paysans ? L'exemple du secteur laitier européen*, p.26, étude éditée par Oxfam Magasin du Monde et intitulée et téléchargeable sur le site www.agriculture-viable.net dans la rubrique « Publications ».

La filière la plus courte requiert de se fournir directement à la ferme ou via un groupe d'achat commun (GAC)⁶. Toutefois, si vous n'avez pas la possibilité de vous fournir dans une exploitation proche de chez vous, vous serez toujours un consommateur de circuit court en vous fournissant au marché local ou dans un « comptoir paysan » (c'est-à-dire un magasin qui vend la production locale et/ou paysanne).

Si, malgré tout, aucune de ces alternatives ne nous convient, il en existe une dernière à l'échelle de la grande distribution. Néanmoins rappelons-nous que l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution ne sont pas dupes ! Pour ces entreprises, tous les moyens sont bons pour tirer profit d'un produit! Restons donc vigilants ! « Bio, équitable, bon pour l'environnement, etc. » sont des slogans parfois utilisés à tort et à travers⁷. En voici une petite démonstration.

En ce qui concerne le lait par exemple, Delhaize propose depuis avril 2010 le « lait AA », un lait demi-écrémé soit disant belge et qui offre de meilleures perspectives financières aux producteurs. Michel Eeckhout, CEO (Chief Executive Officer) de Delhaize Belgique ne pèse d'ailleurs pas ses mots pour présenter leur projet : « *Il est important de développer chez nous des exploitations laitières durables, ce qui requiert des investissements importants et une grande implication. C'est pourquoi, Delhaize Belgique veut soutenir les producteurs de lait belge en commercialisant du lait issu d'une coopérative belge. A cet effet, nous avons engagé une collaboration avec Milcobel, une coopérative belge de plus de 3.000 producteurs laitiers belges. Avec cette collaboration, Delhaize contribuera à une meilleure rémunération des producteurs de lait* »⁸. Discours engageant... Pourtant il faut savoir que Milcobel – qui est la plus grosse coopérative belge- ne collecte pas uniquement son lait en Belgique et n'a aucun dispositif qui permette de séparer le lait belge des autres. Le lait AA est donc – au mieux ! - en partie du lait belge. De plus, cette coopérative collecte le lait de tous les producteurs même s'ils dépassent allègrement leurs quotas : ne serait-ce pas là un encouragement à une anti-régulation du marché ? Enfin Delhaize verse une redevance à Milcobel pour ce lait AA mais il semble impossible d'en connaître la somme et encore moins la façon dont elle est redistribuée... Nous sommes donc obligés de conclure qu'il n'existe aucune transparence pour ce lait. Les grands distributeurs sont forts pour inventer des discours « solidaires », « engagés » mais combien, dans le fond, se soucient-ils des producteurs et de leur bien être ?⁹

Une autre initiative est celle de l'APAQ-W avec son projet « *La bande des FéLait* ». Au départ, elle visait essentiellement les enfants afin de les sensibiliser aux bienfaits du lait. Projet certes honorable dans ses objectifs mais mis en œuvre par le recours à des produits marketings tels que crayons, casquettes, sac-à-dos, etc. L'opération ayant connu un franc succès, elle a donné lieu à une marque de lait vendu dans différents commerces. Ce lait provient d'exploitations ardennaises et est transformé par une laiterie également ardennaise. Cette fois-ci, le lait est donc bien 100 % belge. Néanmoins, la coopérative gérant cette marque commerciale applique les prix du marché et ne rémunère pas vraiment plus les agriculteurs. Les producteurs fournissant la matière première de cette marque ne reçoivent donc pas non plus un salaire qui couvre leurs coûts de production et qui leur laisse une certaine marge bénéficiaire pour vivre. Ce lait, même s'il est belge, n'est donc toujours pas équitable !

Enfin, une dernière initiative qui a fait couler beaucoup d'encre en mai 2010 concerne le lait *Fairebel*. La polémique venait du fait que ce lait –vendu comme belge et équitable- était en fait du lait luxembourgeois. Le Crioc (Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs) avait donc déposé une plainte contre le lait

⁶ Pour en savoir plus, consulter le site de Nature et Progrès <http://www.natpro.be/pdf/achats.pdf>. L'organisation *Saveurs Paysannes*, née en 2007, coordonne la promotion et la défense des produits paysans et artisanaux de Belgique et est en même temps le nom de la marque de ces produits (<http://www.saveurspaysannes.be>).

⁷ Un signe de fiabilité est la présence de labels certifiés sur le produit.

⁸ Tiré du site <http://www.delhaize.be/webdata/pressreleases>, consulté le 18 octobre 2010.

⁹ Atelier des Journées d'étude 2010 de l'ACRF dans lequel intervenait Stéphane PARMENTIER, conseiller en politiques agricoles à la Fédération Unie des Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA°).

Fairebel pour « pratiques commerciales trompeuses »¹⁰. Et de fait, ce lait est conditionné par la laiterie LuxLait du Grand-Duché du Luxembourg qui ne récolte pas de lait en Belgique. Toutefois, l'initiative provient de producteurs belges, qui dans le contexte de la crise du lait, ont créé une coopérative, la *Fairvoop*, afin de commercialiser un lait de la marque *Fairebel* plus rémunérateur. Aucun accord n'ayant pu être trouvé avec les différentes laiteries belges, la coopérative s'est vue obligée de coopérer avec celle du Luxembourg. Il faut savoir que « pour chaque litre de lait vendu sous le label *Fairebel*, dix centimes, inclus dans le prix d'achat, sont versés à la coopérative qui redistribue l'argent aux différents agriculteurs membres »¹¹. Donc, les producteurs belges membres de la *Fairvoop* écoulent leur lait via des laiteries belges peu rémunératrices mais reçoivent un surplus pour chaque litre de lait vendu par la laiterie grand-ducale (qui écoule du lait luxembourgeois). A l'inverse du lait « La Bande des Félat », ce lait-ci n'est pas belge mais effectivement plus rémunérateur : il y a donc bien redistribution des gains faits par la laiterie...

Alors finalement, quel lait choisir ? Cette situation, quelque peu complexe, n'est en réalité qu'une période de transition. En effet, la laiterie Luxlait a accepté de récolter, dès 2011, le lait belge de ces agriculteurs afin de conditionner le lait de leur marque. D'autre part, la *Fairvoop* voudrait étendre la gamme de produits de cette marque en diversifiant sa production autrement qu'en transformant le lait en beurre et en poudre de lait (qui, eux, sont faciles à l'exportation et donc fortement encouragés par l'UE). Affaire à suivre... !

A entendre des agricultrices rencontrées lors de nos formations, il semble préférable de privilégier du lait belge même si la rémunération n'est pas idéale. En effet, en achetant du lait belge on encourage la production laitière belge et la demande pour des produits de chez nous.

Tentons d'être responsables dans nos achats. Et bonne dégustation !

Marie Debois
Chargée d'étude ACRF

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de



¹⁰ Tiré de l'article Vers l'Avenir du 26 mai 2010 *Plainte contre le lait Fairebel*, consulté sur le site Internet <http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=8820032>, le 20 octobre 2010.

¹¹ Idem.